

## Consultation publique

« Diffusion et promotion de la musique Wallonie-Bruxelles et de langue française en radio (quotas) »  
22 décembre 2014

**Identité du répondant : RADIO SALAMANDRE**

### 1. Comment appréciez-vous la question de l'horaire de diffusion pour les titres éligibles aux quotas

S'il est vrai qu'un problème existe pour certaines radios qui diffusent une large proportion de titres éligibles aux quotas pendant les heures de plus faible écoute, ce qui est évidemment contre-productif par rapport à l'objectif fixé, il est tentant de penser que la remédiation à ce problème passe par l'adoption de nouveaux quotas selon la tranche horaire ou l'adaptation des quotas actuels en fonction de ce critère.

Dans ce cas, aux difficultés déjà existantes pour identifier les œuvres éligibles au quota de la FWB, viendront s'ajouter les difficultés d'organisation interne et conséquemment un alourdissement de la déjà très forte charge de travail "bureaucratique", toutes choses dont le CSA est bien conscient puisqu'elles sont évoquées au point 2 "Antécédents en préambule de la question 4.

Radio Salamandre est une radio associative, de proximité, de diversité culturelle, transfrontalière, éclectique, accessible à tous et d'expression citoyenne à vocation culturelle ou d'éducation permanente.

De par son origine, Radio Salamandre, radio locale dans une région rurale privilégie les artistes régionaux et les invite régulièrement à venir en studio pour présenter leurs œuvres qui sont ensuite insérées dans la programmation. Par ailleurs, nous accordons une attention toute particulière aux œuvres peu connues d'artistes peu connus qui ne sont généralement pas diffusées par les "grandes" radios. C'est ainsi que nous présentons des artistes méconnus de la liste de la FWB ( Paul Stassart, Claudine Mahy, Serge Morimont, les Sticheux d'Couilles, Kafka, Family Botwin...). Nous présentons aussi des œuvres peu connues d'artistes connus. Tous nos animateurs partagent cette philosophie qui est d'ailleurs reflétée dans la grille des programmes.

La manière dont nous recrutons nos animateurs est telle que chaque postulant vient à nous avec l'idée personnelle d'une émission. Si l'idée nous plaît, il s'insère dans la grille avec la bride sur le cou : pas de contraintes, pas de quotas, rien qui puisse entraver sa créativité. Et en pratiquant de la sorte, nous arrivons tout naturellement à remplir les obligations de quotas.

Et même à les dépasser...ainsi :

	Obligation légale	Engagement	Résultat 2013
Production propre	70 %	100 %	100 %
Oeuvres musicales en français	30 %	65 %	90 %
Oeuvres musicales FWB	4,5 %	66 %	58 %

Dans ce cas de figure, à quoi et à qui servirait-il de "poildecuter" sur le jour ou sur les horaires de diffusion pour les titres éligibles ?

Comme dit précédemment, la création de nouveaux quotas ne doit pas entraîner de travail administratif supplémentaire pour les radios qui, par leur profil et le prisme de leur identité, remplissent déjà les quotas en les dépassant largement.

## 2. Trouvez-vous le système actuel satisfaisant ?

Si l'on crée de nouveaux quotas, leur application ne devrait pas faire l'objet de rapports détaillés pour les radios qui, de toute évidence, les remplissent déjà, ce que le système actuel suffit à montrer.

## 8. Trouvez-vous cette manière de qualifier les artistes récents adéquate ?

Un an c'est trop restrictif, tant pour la définition d'artiste que pour la définition d'oeuvre récente : on peut être artiste inconnu pendant plusieurs années.

## 16. Seriez-vous plus favorable à la promotion des artistes récents ou des œuvres récentes ...

Nous serions plus favorables à la promotion à la fois des artistes récents et des œuvres récentes.

## 17. Des obligations spécifiques aux radios publiques seraient-elles souhaitables et justifiées ? ...

Vu les moyens dont elles disposent, des obligations spécifiques devraient être données aux radios publiques pour la promotion systématique des nouveautés, artistes et œuvres, aux heures de bonne écoute. De par leur statut, les radios associatives agissent déjà de la sorte.

## 18. Pensez-vous que des formes alternatives de promotion des artistes émergents sont à envisager ?.

Il devrait exister une plate-forme de partage où l'existence de tout nouvel artiste serait renseignée, de même que toute œuvre récente .

Chaque radio devrait avoir accès à ces informations de façon à être capable de puiser dans ce pot commun pour alimenter spécifiquement ses programmes. Ce devrait être le rôle de la Sabam et cette plate-forme devrait aussi inclure les auteurs non repris par la Sabam.

A ce propos, rappelons les conséquences néfastes dues au changement d'attitude de la Sabam vis à vis des artistes débutants. En son temps, tout nouvel artiste débutant qui s'inscrivait à la Sabam bénéficiait d'un système d'indemnités lorsqu'il allait rencontrer des radios pour faire la promotion de son disque, ce qui, pour les artistes, était un incitant à se faire connaître plus régionalement, donc à un public plus large. Insistons sur le rôle moteur que devrait jouer la Sabam.

19. Quelle est votre appréciation quant à l'intensité de la concentration des titres dans la programmation en radio ? Est-elle nuisible à la diversité ou à la promotion des artistes de la FWB...

A priori nous ne trouvons pas pertinente la pratique de la concentration des titres dans la programmation, tout en nous réservant le droit de mettre en avant les artistes locaux et leurs créations le moment venu.

20. Trouveriez-vous pertinent de réguler la concentration des musiques et des artistes en général...

Nous ne trouvons pas pertinent de réguler les musiques et les artistes sauf à uniformiser le paysage radiophonique et paradoxalement à diminuer la créativité.

24. Reste-t-il pertinent de soutenir par le mécanisme du quota les différentes fonctions de la chaîne de valeur musicale (compositeur, artiste-interprète, producteur) ?

A nos yeux, il ne faut rien changer aux critères de la production en matière de quotas

27. Serait-il opportun d'exclure ou de pondérer le critère du producteur dans le cas d'une captation d'artistes internationaux en studio par une radio qui en devient la productrice ? Ces œuvres ne pourraient-elles pas être valorisées par ailleurs, sachant qu'elles le sont déjà en terme de production propre ?

Toute modification entraînerait d'ailleurs des complications difficilement surmontables pour la réalisation d'un rapport et risquerait d'être un frein à la découverte de nouveaux talents.

28. En ce qui concerne des titres programmés individuellement, comment et jusqu'à quel degré faut-il prendre en considération le remixage et l'adaptation de titres internationaux par différents intervenants (DJ,radios,artistes) de la FWB

Le remixage et l'adaptation des titres internationaux (ou nationaux) sont à considérer comme une création musicale propre. C'est comme un cuisinier et sa tarte au riz.

Le riz vient d'Asie, le sucre de France, la farine de Wallonie, la vanille de Madagascar, les œufs de mes poules, le four vient d'Allemagne et le courant électrique de la centrale nucléaire de Chooz : il n'en reste pas moins que la tarte est une création pâtissière du boulanger du coin inspiré par une recette de sa grand-mère. Ainsi vont les différentes fonctions de la chaîne de valeur culinaire , à mettre en regard avec celles de la chaîne de valeur musicale.

30. Trouveriez-vous pertinent d'utiliser le format de la radio pour améliorer le dispositif des quotas

Chaque radio a sa propre "couleur". Certaines réalisent leurs quotas, d'autres non. Si des mesures doivent être envisagées, elles doivent porter spécifiquement sur les radios concernées et ne pas compliquer la tâche des radios qui remplissent déjà leurs obligations.

37. Faut-il supprimer totalement ou partiellement le système des quotas radios indépendantes ?

Ne pas supprimer mais voir les possibilités d'assouplir.

41. Avez-vous d'autres idées ou propositions pour remplacer les quotas FWB et de chanson française ? Des émissions non musicales consacrées à la langue française pourraient-elles constituer une piste de réflexion

Voir la réponse à la question N° 18 : création d'une plate-forme et rôle de la Sabam.

Par ailleurs, les livres à écouter devraient être repris dans les critères : beaucoup de personnes ont des problèmes de vue en vieillissant. Il s'agit de promouvoir cette idée sans en arriver à des quotas où il faudrait préciser le nombre de fois, quel jour, quelle tranche horaire etc...(souplesse).

42. Ces critères devraient-ils rester pertinents dans le choix de l'attribution de fréquences... ?

Les critères de 2008 devraient rester pertinents dans le choix de l'attribution de fréquence lors d'appel d'offres.

48. Quelle politique plus globale pourrait aider les radios à promouvoir les artistes et œuvres francophones ou de la FWB ?

Pour mémoire, la Sabam a cessé d'indemniser les déplacements des artistes pour effectuer leur promotion auprès des différentes radios. C'est bien là qu'il faut agir et non auprès des radios pour revitaliser le soutien des artistes et des œuvres francophones de la FWB.

49. Comment évaluez-vous l'impact de la consommation musicale en ligne sur les secteurs de la radio et de la diffusion musicale ?

La vocation d'une radio associative et d'expression culturelle ou d'éducation permanente en zone rurale est ancrée dans les "besoins" d'un public spécifique aux zones rurales confronté à de réels problèmes de mobilité, de volonté de ne pas perdre ses racines linguistiques, culturelles et associatives, toutes choses dépendantes de la proximité de radios locales en zone rurale.

Pour un public majoritairement dans la tranche des 40 – 99 ans, l'impact de la consommation musicale en ligne est négligeable.

En ce qui concerne les plus jeunes utilisateurs des médias en ligne, ils restent attachés à la radio à travers différentes pratiques : chaque année nous organisons un stage de formation pour jeunes animateurs ; quand un groupe musical de jeunes de la région se produit, il vient aussi faire sa promotion à la radio qui souvent enregistre les prestations extérieures et les rediffuse ; il y a place dans la grille des programmes pour une émission faite par des jeunes pour les jeunes ( la Bande à Gaé... ) : quand on les écoute, on croirait écouter une radio web...C'est donc le style web radio qui fait sa niche dans le programme FM.

